



Les Challenges de Jeunesse et Entreprises 2011 ***"Les jeunes Ambassadeurs des entreprises"***

REGLEMENT

Article 1 - Objet

Le concours national ***'Les Challenges de Jeunesse et Entreprises'***, organisé par l'Association, a pour objectif de rapprocher les jeunes des entreprises par l'instauration d'un contact direct entre :

- des ***étudiants de l'enseignement supérieur*** (IUT, écoles de commerce, de gestion, BTS...) désireux d'entrer en contact avec les entreprises locales pour faire connaître leurs spécificités et les valoriser,
- des ***chefs d'entreprises*** industrielles, commerciales, de services (hors banques et assurances), du BTP, souhaitant ouvrir leurs portes à des jeunes de leur région, dialoguer avec eux et leur présenter les domaines d'activités dans lesquels ils sont performants.

Article 2 - Critères d'éligibilité des entreprises

- Entreprise (hors association) ayant son siège social en France.
- Entreprise créée depuis trois ans minimum, dirigée par son créateur, comptant 10 salariés et au-delà.
- Chaque entreprise peut concourir dans plusieurs catégories de prix.

Article 3 - Public concerné

Les Challenges de Jeunesse et Entreprises sont ouverts à tous les étudiants préparant un diplôme de commerce, vente ou gestion. Dans le cadre de la ***conduite d'un projet tutoré***, ils sélectionnent les entreprises de leur environnement local, s'engagent à les rencontrer et les interviewer pour constituer, avec elles, leur(s) dossier(s) de participation.

Article 4 - Domaines retenus

En 2011, Jeunesse et Entreprises remettra aux ***entreprises*** les prix/accessits dans les catégories suivantes :

Création d'Entreprise - Développement à l'Exportation - Pérennisation de l'Entreprise
Qualité - Recherche et Innovation - Sécurité et Environnement - Stratégie Sociale dans l'Entreprise

et aux ***étudiants*** sélectionnés par le jury, les prix de :

l'Ecole la plus engagée et l'Equipe la plus motivée

Article 5 - Manifestation de remise des prix

Deux temps forts réunissent entreprises, étudiants, enseignants et partenaires impliqués dans l'action :

- le ***"Salon des Entreprises"*** (précédant la remise des prix) : ***tous les établissements scolaires engagés doivent être présents***. Chaque école dispose d'un stand, mis à disposition par AJE, permettant de valoriser toutes les entreprises rencontrées, lauréates ou non. Les stands sont organisés et tenus par les étudiants.
- la ***remise officielle des prix*** aux lauréats.

Article 6 - Confidentialité

Tous les dossiers transmis à Jeunesse et Entreprises sont examinés et conservés dans le respect de la plus stricte confidentialité.

Article 7 - Jury

Le jury est composé de membres choisis par Jeunesse et Entreprises. Les délibérations ne font l'objet d'aucun recours.

Article 8 - Modification du règlement

AJE se réserve le droit de modifier le présent règlement et de refuser une candidature.

Article 9 - Adhésion au règlement

La participation aux Challenges de Jeunesse et Entreprises est soumise à l'adhésion au présent règlement.